# L'INFORMATION DE FONDS Portefeuilles polyvalents<sup>MC</sup>

## **Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators**

Co-operators Compagnie d'assurance-vie



31 mars 2024

## **Bref aperçu**

Date de création du fonds : 1 novembre 2012 182 047 000 \$ Valeur totale au 31 mars 2024 : 218,41\$ Valeur liquidative par part: Nombre de parts en circulation : 1 461 588 Ratio des frais de gestion (RFG): 3,24 % Taux de rotation du portefeuille au 31 décembre 2023 : 18,59 %

Placement minimal: Prélèvement automatique de 50 \$ ou cotisation forfaitaire de 250 \$

Gestionnaire de portefeuille : Mawer Investment Management Ltd.

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit dans des actions de moyennes et grandes sociétés généralement établies à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

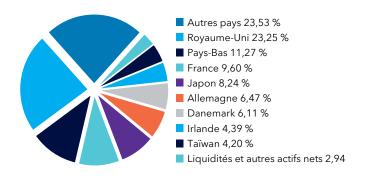
AON plc	4,39 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Ltd.	4,20 %
Wolters Kluwer N.V.	3,82 %
Rheinmetall AG	3,79 %
RELX Group plc	3,69 %
Novo Nordisk A/S	3,31 %
Groupe Compass	3,05 %
Bunzl plc	3,05 %
BAE Systems plc	2,86 %
Deutsche Boerse AG	2,69 %

Les 10 principaux placements représentent 34,85 % du fonds.

Nombre total de placements : 64

#### Répartition des placements

31 mars 2024



#### Quel a été le rendement du fonds?

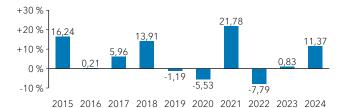
Cette section vous indique le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, pour le titulaire ayant choisi l'option sans frais d'acquisition. Le rendement est calculé après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de rachat choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 an(s), et ayant opté pouri l'option sans frais d'acquisition, détient maintenant 1 654,97 \$. Ce montant correspond à une moyenne de 5,17 % par année.

#### Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire avant choisi l'option sans frais d'acquisition. Dans les 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



## Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la notice explicative pour de plus amples renseignements.



# Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement du titulaire en cas de baisse des marchés. Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la rubrique « Garanties à l'échéance et au décès » de la notice explicative et du contrat.

# L'INFORMATION DE FONDS Portefeuilles polyvalents<sup>MC</sup>

## **Fonds d'actions internationales Mawer Co-operators**

Co-operators Compagnie d'assurance-vie | 31 mars 2024



# À qui le fonds s'adresse-t-il?

S'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme qui recherchent la croissance grâce à une vaste gamme d'actions provenant principalement des marchés hors de l'Amérique du Nord. Les investisseurs doivent pouvoir tolérer des fluctuations modérées du marché.

## Combien ça coûte?

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds.

#### 1. Frais de rachat

# Option de frais

de rachat	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne?	
Frais prélevés au rachat Si vous vendez tous v			Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu.	
	dans les délais suivants :		Lorsque vous investissez dans le fonds, Co-operators verse à votre conseiller en sécurité financière	
Moins de 2 ans De 2 à 3 ans De 3 à 4 ans De 4 à 5 ans De 5 à 6 ans 6 ans et plus	Moins de 2 ans	5 %	une commission de 3 %.	
	De 2 à 3 ans	4 %	Si vous avez un REER ou un compte non enregistré, vous pouvez retirer 10 % de la valeur des part	
	De 3 à 4 ans	3 %	de vos fonds distincts au 31 décembre, sans payer de frais d'acquisition reportés.	
	De 4 à 5 ans	2 %	Si vous détenez un régime enregistré de revenu de retraite ou un régime de retraits systématiques, vous pouvez retirer 20 % de la valeur des parts de vos fonds distincts au 31 décembre.	
	De 5 à 6 ans	1 %	Vous pouvez échanger vos parts contre des parts d'un autre fonds offert au titre du contrat, sans	
	6 ans et plus	0 %	payer de frais d'acquisition reportés.	

Sans frais d'acquisition

Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés.

# 2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent la valeur de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la garantie, reportezvous au contrat et à la notice explicative. Pour de plus amples renseignements sur le RFG, reportez-vous à la notice explicative.

Option de frais de rachat	RFG
---------------------------	-----

	(taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
Frais prélevés au rachat	3,14 %

Sans frais d'acquisition 3,24 %

#### Commissions de suivi

Tant que vous possédez des fonds distincts, Co-operators Compagnie d'assurance-vie verse à votre conseiller en sécurité financière une commission de suivi en guise de rémunération pour ses conseils et services. La commission de suivi annuelle est payée à partir des frais de gestion en fonction de la valeur de vos actifs dans les fonds. Son taux dépend de l'option des frais d'acquisition que vous choisissex :

Frais prélevés au rachat 0,40 % Sans frais d'acquisition 0,70 %

#### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou transférez des parts du fonds.

Frais de retrait Des frais de 25 \$ s'appliquent après le premier

retrait de chaque année civile.

Interfund transfer fee Des frais de 20 \$ s'appliquent après le

quatrième transfert entre fonds de chaque

année civile.

## Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous devez nous aviser de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'opération en cause.

Vous pouvez aussi annuler une opération subséquente que vous avez effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation s'applique uniquement à la nouvelle opération.

# Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin.

Veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Co-operators Compagnie d'assurance-vie 1900 Albert Street Regina, SK S4P 4K8

Tél.: 1-800-454-8061

Courriel: phs\_wealth\_mgmt@cooperators.ca